

FORMULE 74.28

Loi sur les tribunaux judiciaires

CONFIRMATION, PAR RÉAPPOSITION DE SCEAU, DE LA NOMINATION D'UN FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SUCCESSION DE FEU (*inscrire le nom*).

CONFIRMATION, PAR RÉAPPOSITION DE SCEAU, DE LA NOMINATION D'UN FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION

Revêtu du sceau de la Cour supérieure de justice sur ordonnance de ce tribunal, datée du (*inscrire la date*), aux termes du paragraphe 52 (1) de la *Loi sur les successions*.

Date :

greffier
adresse du greffe